



**SCP CAVALIER C. - JOVE S.
Huissiers de Justice Associés**

11 rue d'Orléans - 64000 PAU

Tel : 05.59.27.82.95 - Fax : 05.59.27.75.66

E-mail : contact@pau-huissier.com - www.pau-huissier.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE**

Vente du samedi 07 décembre 2019 à 14:30

Lieu : HOTEL IBIS LESCAR, Avenue Santos Dumont - 64230 LESCAR

Visite de 11:00 à 12:00

**Avec le concours de Béatrice PRIEUR,
Expert en Objets d'Art près la Cour d'Appel de PAU**

Expertise des lots suivants : 9-11-12-13-14-15-16-17-18-19

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Vente judiciaire pour les lots N° 1 à 22

Vente Volontaire (Sur succession, pour les autres lots)

Frais de vente : 12% HT pour tous les lots de la vente.

--- 000 ---

| N° Lot | Description |
|--------|---|
| 1 | <p>Coffret 2 tasses et sous tasses Hermès collection « les chevaux d'orient ». Porcelaine cette collection évoque les caravanes de la soie et la convivialité de l'orient. Excellent état</p>  |

| N° Lot | Description | |
|--------|---|---|
| 2 | Crémier Hermès collection « les chevaux d'orient ». Porcelaine contenance : 30 cl Excellent état |  |
| 3 | Coffret tasse et sous tasse Hermès collection « les chevaux d'orient ». Porcelaine |  |
| 4 | Sucrier Hermès collection « les chevaux d'orient ». Porcelaine contenance : 38 cl Excellent état |  |
| 5 | Stylo ST Dupont |  |
| 6 | Pince à cravates + boutons de manchettes ST Dupont |  |
| 7 | Stylo à bille Cartier Plaqué Or 18 Carats |  |
| 8 | Stylo Plume Cartier Plaqué Or 18 Carats |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|---|---|
| 9 | <p>Timbale en cristal Daum Signature « Daum France » sous le socle. Série « les chevaux de Marly » Boîte d'origine. Fin des années 1990, début des années 2000 Excellent état de conservation Hauteur : 12 cm</p> |  |
| 10 | <p>Vase MUSTANG LALIQUE Vase de 18 cm de haut en cristal incolore dans sa boîte avec certificat de contrôle. Une harde de chevaux sauvages parcourt ce vase. Création LALIQUE 2001.</p> |  |
| 11 | <p>Soliflore en cristal Daum (Nancy) dont la base est maintenue par des chevaux en pâte de verre colorée. Signature « Daum France » sous le socle. Série « les chevaux de Marly » Chaque soliflore est rangé dans sa boîte d'origine. Fin des années 1990, début des années 2000 Excellent état de conservation Hauteur : 26 cm</p> |  |
| 12 | <p>Soliflore en cristal Daum (Nancy) dont la base est maintenue par des chevaux en pâte de verre colorée. Signature « Daum France » sous le socle. Série « les chevaux de Marly » Chaque soliflore est rangé dans sa boîte d'origine. Fin des années 1990, début des années 2000 Excellent état de conservation Hauteur : 26 cm</p> |  |
| 13 | <p>Soliflore en cristal Daum (Nancy) dont la base est maintenue par des chevaux en pâte de verre colorée. Signature « Daum France » sous le socle. Série « les chevaux de Marly » Chaque soliflore est rangé dans sa boîte d'origine. Fin des années 1990, début des années 2000 Excellent état de conservation Hauteur : 26 cm</p> |  |
| 14 | <p>Soliflore en cristal Daum (Nancy) dont la base est maintenue par des chevaux en pâte de verre colorée. Signature « Daum France » sous le socle. Série « les chevaux de Marly » Chaque soliflore est rangé dans sa boîte d'origine. Fin des années 1990, début des années 2000 Excellent état de conservation Hauteur : 26 cm</p> |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|--|---|
| 15 | <p>Vase aux chevaux de Marly (DAUM) Vase en cristal et pate de cristal coloré (tonalités vertes) dans sa boîte d'origine Fin des années 1990, début des années 2000 Hauteur : 37 cm Excellent état de conservation</p> |  |
| 16 | <p>Deux chevaux anglais de Ch. VALTON D'après Barye (1795-1875), bronze et bronze patiné doré pour les chevaux. Signature sur la terrasse à droite « Ch.Valton » et marque à gauche « A.Barye » Bon état de conservation Dimensions : 50 cm x 41 cm x 18 cm. Ch Valton est né à PAU en 1851 et fut l'élève des sculpteurs animaliers Barye et Fréminet.</p> |  |
| 17 | <p>Bronze d'Emmanuel FREMINET Deux petits chevaux de trait et de transport. Bronze (patine cuivrée). Signature sur la terrasse devant « E.Freminet », gravé n°104. Socle portant sur le flanc une ancre marine et des liserets. Bon état de conservation.</p> |  |
| 18 | <p>Cheval « Antes de la Carrera » Bronze, alliage et cuir pour la selle. Socle en marbre. Signature « JL de Casasola » sur le socle et sous l'abdomen. Bon état de conservation Dim. 58 X 27 cm (avec le socle)</p> |  |
| 19 | <p>Danseuse du Siam Bois doré, laque rouge, tesselles-miroirs colorées bleues et blanches, Scellée autour du cou avec papier Thaïlande, XXème siècle Bon état de conservation Dim. 90 X 16 cm</p> |  |
| 20 | <p>Cheval d'apparat Bois doré et peint, Laque, Scellé avec papier, Thaïlande, XXème siècle Bon état de conservation Dim. 68 X 60 cm</p> |  |
| 21 | <p>Encrier équidé d'après Pierre-Jules MENE (1810-1879) Encrier style rocaille (Louis XV) surmonté d'une épreuve inspirée d'une œuvre connue de Mr MENE : <i>Ibrahim, cheval arabe</i>. Patine brune. Vers 1900. Dimensions : 23 cm x 23 cm x 26 cm Bon état de conservation</p> |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|--|---|
| 22 | <p>Grand Bouddha Mâravijaya Bois doré, tesselles colorées rouges, vertes et blanches, incrustations au niveau des yeux Scellé sur l'épaule Thaïlande, XXème siècle Bon état de conservation (petits accidents sur le socle et au niveau de la main) Dim . 60 X 60 cm</p> |  |
| 23 | <p>Lot de deux potiches intérieur bleu céladon</p> |  |
| 24 | <p>VASE « COSMOS » signé CHARDER Charles SCHNEIDER (1881-1953) Haut vase à décor dégagé à l'acide, motifs rouges sur fond jaune vif. Signé Charder sur la partie basse du vase et « le verre français » sur le socle en verre noir. Hauteur : 43 cm Bon état de conservation Vers 1930</p> |  |
| 25 | <p>Vase signé CATTEAU Vase Art Déco Boch Frères la Louvière signé de Charles Catteau. Décor de fleurs stylisées sur fond craquelé blanc cassé. D 946 Bon état de conservation Hauteur : 30 cm</p> |  |
| 26 | <p>Tapis d'orient, Hereke soie rouge. Très bon état de conservation Dim. 125 X 80 cm Estimation : 1000/1200 euros</p> |  |
| 27 | <p>Tapis oriental en soie bleu Tapis d'orient, Hereke soie. Très bon état de conservation. Dim. 125 X 80 cm</p> |  |
| 28 | <p>Tapis oriental en soie noir Tapis d'orient, Hereke soie. Très bon état de conservation. Dim. 152 cm X 91 cm</p> |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|---|---|
| 29 | Tapis oriental en soie Tapis d'orient, Hereke soie. Bon état de conservation. Dim. 184 cm x 271 cm |  |
| 30 | Lot de deux nymphes Paire de statues en régule, portant un vase, socle en marbre. Dim. 21 X 76 cm |  |
| 31 | Joli plateau à anse rectangulaire CHIRSTOFLE, poinçonné (tête de cavalier entre O et C) en métal argenté. Présente de multiples rayures en partie centrale. Dimensions : 42 cm x 64 (anses comprises) |  |
| 32 | Salon syrien composé de deux fauteuils avec incrustation nacre, en très bon état avec la table à thé dont le plateau amovible est protégé d'une plaque en verre. |  |
| 33 | Lot de 8 chaises dont l'assise en tissu est en très bon état. Modèle à dossier carré orné d'un motif central végétal caractéristique du Directoire/1er Empire. La provenance probable est l'Assemblée Nationale. En effet, chaque chaise est numérotée à l'aide d'une petite plaque de laiton fixé en dessous de l'assise |  |
| 34 | Travailleuse Charles X Très belle travailleuse en bois. elle ouvre sur le dessus à un abattant pourvu d'un miroir. Marqueterie de bois clair. Placage de palissandre marqueté de filets, rinceaux et palmettes de bois de citronnier. Un tiroir ouvrant en ceinture. Elle repose sur quatre pieds cambrés sur roulettes réunis par une entretoise ovale. |  |
| 35 | Coiffeuse Coiffeuse en bon état en bois massif. Elle ouvre par un tiroir en ceinture. Plateau en marbre blanc surmonté d'un miroir circulaire orientable soutenu par des cols de cygne. Elle repose sur quatre pieds cambrés réunis par une entretoise. |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|---|---|
| 36 | Ensemble d'objets anciens de vitrine berbère. Boîtes, bracelets type bracelet d'esclave, récipient à khôl |  |
| 37 | Collier Berbère |  |
| 38 | Fibule berbère |  |
| 39 | Jolie boîte en bois marqueterie de bois clair et nacre, ouvrant sur le dessus avec plateau amovible. Boîte sécurisée par une clef. Dimensions : 18 xm x 27.50 |  |
| 40 | Joli nécessaire à couture complet des années 30, dans sa boîte d'origine |  |
| 41 | Très beau coquetier en métal argenté CHRISTOFLE et sa cuillère, dans l'écrin d'origine. |  |
| 42 | Très beau rond de serviette en métal argenté CHRISTOFLE dans son écrin d'origine |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|---|---|
| 43 | <p>Médaille Grande Guerre 1914-1918 Médaille portant sur sa face une Marianne casquée et armée d'un glaive, tenant en ses mains un rameau d'olivier. Au dos, une inscription en rond autour du médaillon « République Française » suivi en son centre de l'inscription « Grande Guerre 1914-1918 ». Histoire : La médaille commémorative de la Grande Guerre a été créée le 23 juin 1920. Le graveur mâconnais Pierre-Alexandre MORLON gagna le concours organisé parmi les artistes Français de l'époque. Pour se voir attribuer cette médaille, il fallait être rattaché à un commandement militaire entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918.</p> |  |
| 44 | <p>Médaille d'honneur communale 1921 (en Argent) Médaille portant sur sa face en son centre une Marianne coiffée d'une couronne de chêne, entourée d'une inscription « République Française ». Au dos, au centre, inscription « Employés communaux », bordé d'une couronne de lauriers, elle-même bordée de l'inscription « Ministère de l'intérieur *1921* ». Histoire : Créée en 1921 pour récompenser les employés communaux, elle ne comportait qu'une classe, l'Argent. Son équivalente aujourd'hui est la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale</p> |  |
| 45 | <p>Médaille Croix du combattant (en Bronze) Croix pattée à quatre branches, sur sa face on peut voir la Marianne casquée et coiffée d'une couronne de chêne, entourée de l'inscription « République Française ». Sur son revers, en son centre est présente une épée surmontée de rayons, bordée de la citation « Croix du combattant ». Histoire : Les Croix du combattant sont toutes, à l'époque, en Bronze. Ces croix sont décernées exclusivement par le Ministère de la Défense.</p> |  |
| 46 | <p>Médaille Certificat d'études primaires de la Ville de Toulouse (en Bronze) Sur la face on peut voir les écussons de la Ville de Toulouse, entouré des inscriptions « Ville de Toulouse » et « Certificat d'études primaires ». Sur son revers, une salle de classe avec deux élèves étudiant et une Marianne. Histoire : Cette médaille, est attribuée aux jeunes obtenteurs du diplôme du certificat d'études primaires.</p> |  |
| 47 | <p>Insigne de la compagnie de garde de prisonniers Insigne distinctif des agents de surveillances des prisonniers. Sur l'avvers on voit une épée brisée entourée de barbelés sur un fond bleu. Histoire : Chaque région Française occupée puis libérée a son blason de garde des prisonniers, ce blason signifie que la personne le portant est un surveillant des prisonniers Allemands lors de la reconstruction Française après 1945. En effet la France manquant de bras les prisonniers de guerre Allemande sont mis à entière coopération pour réparer et nettoyer les dégâts de la guerre 39-45.</p> |  |
| 48 | <p>Insigne du 14 ème régiment de parachutes Forez Béarn Insigne du régiment de Forez Béarn Parachutistes lors de la seconde guerre mondiale. Histoire : Le régiment de forez est un régiment d'infanterie royal du royaume de France créé en 1776. Il fusionne ensuite avec le 14ème régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste basé à Toulouse.</p> |  |
| 49 | <p>Brassard FFI (Force Françaises de l'Intérieur) 1944-1945 Brassard jaune. Sur la face visible on peut voir l'emblème de la F.F.I., ainsi que le tampon blason officiel de la Ville de Toulouse (partiellement visible), ainsi qu'un autre tampon rouge. Sur le dos, un nom et une adresse Toulousaine. Histoire : Les Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.) sont le résultat de la fusion, au 1er février 1944, des principaux groupements militaires de la résistance intérieure française qui s'étaient constitués dans la France occupée : l'Armée Secrète (A.S., Gaulliste, Franc-Tireur), l'Organisation de la Résistance de l'Armée (O.R.A., Giraudiste), les Francs-tireurs et Partisans (F.T.P.).</p> |  |

| N° Lot | Description | |
|--------|---|---|
| 50 | <p>Médaille Croix de guerre 1914-1918 La croix comporte sur sa face une Marianne coiffée d'une couronne de chêne, bordée de l'inscription « République Française ». Sur son revers, la croix, porte le millésime « 1914-1918 ». Histoire : Cette distinction permet de décorer les soldats les plus vaillants, c'est une médaille de la valeur militaire (Seulement attribuée aux militaires), c'est un signe de reconnaissance et d'immense respect de la France à son soldat. Cette distinction fut créée en 1915.</p> |  |
| 51 | <p>Médaille du mérite scolaire Ruban rouge, accroche reprenant les insignes de palmes académiques (Lauriers + chênes) Portant en sa face une mention « au mérite ». Croix en bronze empâtée en nacre blanc. Histoire : Reprenant la forme d'une croix pattée entourée de lauriers, rappelant la légion d'honneur. Elles portent toutes la mention au mérite. Ce type de récompense se retrouve le plus souvent, dans les sections primaires, collèges ou lycées ou des institutions catholiques. Cette procédure et son attribution sont tombées très vite en désuétude à partir des années 1950.</p> |  |
| 52 | <p>Insigne de la Défense Passive 1930 L'insigne est une étoile à 6 branches, sur sa face. On peut lire la citation « Défense Passive » et en son centre un blason fait de 2 lettres de D et de 2 lettres de P. Sur le revers, une attache à aiguille. Histoire : La défense passive consiste en la protection des populations en cas de guerre. Cette notion est née dans les années 1930 et comprenait essentiellement des mesures de protection en cas de bombardement en renforçant l'action des pompiers .</p> |  |
| 53 | <p>Titre : Versement d'Or pour la défense nationale Véritables anciens titre, datés de 1916 et du 24 Juillet 1917. Histoire : La guerre coûtant très cher, un appel est lancé au peuple pour qu'il verse son or au trésor public en 1915, 1916, 1917 et 1918. Vont ainsi se succéder 4 emprunts pour la défense nationale. Le montant de l'or versé par les Français est de 2 356 154 000 Francs.</p> |  |
| 54 | Médaille rénovation des métiers de la Ville de Toulouse (en Bronze) |  |
| 55 | <p>Médaille Départementale des Pyrénées Atlantiques Médaille de vermeil (30 ans de service aux collectivités). Sur le revers on peut voir les différents blasons départementaux, les vaches béarnaises et l'insigne basque navarre, portant inscription « Conseil Général des Pyrénées Atlantiques » Histoire : La médaille régionale, départementale et communale a été instituée afin de récompenser le temps effectif passé au service des collectivités locales.</p> |  |

| N° Lot | Description |
|--------|-------------|
|--------|-------------|

- CONDITIONS DE VENTE -

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'enchérir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre à l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la SCP CAVALIER - JOVE ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par la SCP CAVALIER - JOVE. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SCP CAVALIER - JOVE soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau. L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de

- Frais de vente Volontaire : 14,4 %
- Frais de vente Judiciaire : 14,4 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve

| N° Lot | Description |
|--------|-------------|
|--------|-------------|

expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accordéon de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SCP CAVALIER - JOVE comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

